



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE VIE LYCENNE DU 07/05/2019

N° de la séance : 3 Nature de la séance : ordinaire
En date du : Mardi 07/05/2019 à 12H30
Transmis le : Mercredi 08/05/2019

Présidence : Le Proviseur, Marie-Claude BONAL
Vice-Président : Nicolas SEBASTIANI, élève de 1^{ère} L2, élu représentant des élèves au CVL

Secrétaire de séance : Catherine BRIVE, CPE

Membres absents / excusés : voir feuille d'émargement

Nombre de membres présents : 15 en début de séance dont 7 élèves et 2 invitées

Quorum élèves : 6

Ordre du jour	Pages PV	Pages annexes	Points votés
I - CVL			
1 - Adoption du PV de la séance du 19/03/2019.....	2		accord
2 - Adoption de l'ordre du jour.....	2		
II - VIE SCOLAIRE			
1 – Préparation de la rentrée 2019, ajustement du règlement intérieur.....	2 et 3		Pour accord
2 – Appel à projet Vie lycéenne par la Région.....	3		
3 – Expression libre des élèves.....	3		
Nombre de pages du procès-verbal: 3 (hors page de garde et émargement)			

Signature du Président du CVL et du secrétaire de séance

Secrétaire de séance

Le Proviseur,

Catherine BRIVE

Marie-Claude BONAL

I – CONSEIL DE VIE LYCEENNE

Madame le Proviseur ouvre la séance à 12H55.

Le secrétariat de séance sera assuré par Madame BRIVE, CPE.

Les membres présents, excusés ou absents apparaissent sur la liste d'émargement jointe en dernière page.

I – CONSEIL DE VIE LYCEENNE

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

1 - Adoption du PV de la séance du 19/03/2019

Madame Rolland rappelle que désormais les PV de CVL sont disponibles sur le site du lycée.

Le procès-verbal de la dernière séance du CVL en date du 19/03/2019 est validé.

Vote pour : 8 Vote contre : 0 Abstentions : 5

I – CONSEIL DE VIE LYCEENNE

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

2 - Adoption de l'ordre du jour

Aucune question diverse n'a été communiquée, aucun ajout d'un point par rapport à la convocation.

L'ordre du jour présenté est accepté par l'ensemble des membres du conseil.

II – VIE SCOLAIRE

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

1 – Préparation de la rentrée 2019, ajustement du règlement intérieur

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2019, Madame le Proviseur souhaite connaître les demandes des élèves en matière d'ajustements souhaités du règlement intérieur. Depuis 5 ans, le règlement intérieur est soumis tous les ans à l'avis des différents personnels, des représentants des élèves, des représentants des parents pour éventuels ajustements, sous la forme de propositions recensées, étudiées par l'équipe de direction élargie puis par la commission permanente.

La charte informatique et le règlement de la demi-pension y sont intégrés et constitueront un seul et même règlement.

Pour le règlement intérieur de l'année scolaire 2019 – 2020, celui de 2018-2019 a été remis aux représentants des personnels enseignants, au CPE pour le service scolaire, à Madame LE BOT pour étude par les agents et par les personnels du service de Gestion, aux représentants des élèves du CVL et du CA, ainsi qu'aux représentants des parents par les trois responsables d'association et fédérations de parents.

Les points ayant fait l'objet de proposition d'ajustement par les délégués des élèves sont les suivants :

1 – Mettre le RI en conformité avec la réforme du Baccalauréat (TPE, ...)

2 – Indiquer que c'est le port de la blouse en TP de sciences, qui est obligatoire, et non « l'apport », comme c'est actuellement le cas dans le RI. Réponse est faite que depuis la mise à disposition de blouses achetée par le lycée seuls les élèves qui ne veulent pas en bénéficier ont à en apporter une. Ce sont les professeurs, selon les TP, qui jugent de la nécessité ou non du port de la blouse. Prenant en compte le fait qu'un élève de sa classe ne peut pas mettre les blouses du lycée car trop petites, Madame Chardon est chargée de passer des commandes pour remplacer les blouses trop abimées et de commander quelques exemplaires de grandes tailles.

3 – Rallonger le délai de mise à disposition du certificat médical de dispense d'EPS eu professeur, actuellement de 48h, à une semaine (en raison des délais de rendez-vous chez le médecin). Ce point sera proposé en commission permanente après avis des professeurs d'EPS (liaison par les représentants des professeurs présents).

4 – Afin de favoriser une pratique commune chez les enseignants, indiquer que le retard en cours démarre officiellement à la deuxième sonnerie. Ce point ne peut être ajouté au règlement intérieur mais un rappel peut être fait aux enseignants.

5 – Faire apparaître, en symétrie des sanctions, les mentions attribuées en conseil de classe : les sanctions positives qui sont déjà mentionnées dans le règlement intérieur seront détaillées.

6 - Garantir que l'établissement prend à sa charge la plastification durable de la couverture des manuels scolaires, afin de les protéger durablement, tout en évitant les manipulations qui les usent prématurément : les couvertures des manuels ne peuvent être gardées pour des raisons d'hygiène. A partir de l'année prochaine les élèves de 2ndes et de 1ères seront dotés de tablettes numériques.

7 - Déterminer une zone réglementaire à distance du portail devant le lycée pour les non-fumeurs. Cette demande est faite tous les ans et impossible à faire appliquer et déplacer les cendriers risque de ne pas inciter les fumeurs à mettre les mégots dedans.

8 – Mettre en place un système de réservation du repas sur l'ENT ATRIUM : la compatibilité des applications sera sollicitée auprès du fournisseur par le service de Gestion.

9 – Préciser que la diffusion de musique amplifiée dans l'espace détente est tolérée, seulement dès lors que le volume sonore est faible et non audible dans les salles de cours à proximité : il n'est pas possible de prévoir l'autorisation de la musique sur l'espace de détente qui pourrait gêner les cours de proximité.

10 – La cafétéria peut être ouverte à tout moment sous réserve de la disponibilité d'un gérant. Rajouter espace détente et espace culture pour les jeux de société.

II – VIE SCOLAIRE

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

2 – Appel à projet Vie lycéenne par la Région

Madame BRIVE, CPE, présente ce point.

L'objectif visé est la dynamisation de l'engagement lycéen dès le début de l'année en proposant le financement par le Rectorat de projets validés par le CVL. Ces projets seront réalisés pendant les semaines de l'engagement. Ils doivent s'inscrire dans des thèmes précis : développement durable, action de solidarité et lutte contre toutes les discriminations, et être transmis avant le 17 mai 2019 inclus.

Vu l'urgence du calendrier Madame BRIVE a sollicité Madame GOLOUBIEFF pour un projet sur le développement durable et Mme CARPIN pour un projet sur la prévention de l'homophobie. Les deux ont répondu favorablement à la demande.

Vote pour le projet développement durable :

Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 2

Vote pour le projet contre l'homophobie :

Madame CARPIN a déjà contacté l'association SOS Homophobie qui est d'accord pour monter un projet avec le lycée.

Les remarques portent sur les points suivants :

- 1 - souhait que le projet ne se cantonne pas à l'homophobie mais à d'autres formes de discriminations
- 2 - qu'une heure soit banalisée pour toucher toutes les classes. Ce souhait est difficile à réaliser compte tenu de la disponibilité des intervenants
- 3 - Travailler avec les seuls élèves volontaires semble trop restrictif en ne touchant que les élèves déjà sensibilisés.

En réponse à ce souci,

- Des actions peuvent être faites dans le forum pour être vues du plus grand nombre
- Le projet sur le harcèlement de Monsieur DUBOIS aborde déjà ce thème.
- Il faudrait travailler avec les 1ères et les Terminales, les plus grands ayant une influence sur les plus petits.
- Madame GRISOLIA a prévu un projet de classe pour traiter la question du genre dans l'enseignement à travers toutes les disciplines.

Vu l'intérêt des élèves pour le thème il est décidé qu'ils seront associés à Madame CARPIN pour l'élaboration du projet dans la mesure du possible.

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 1

II – VIE SCOLAIRE

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

3 – Expression libre des élèves

1 – Pour les tablettes les élèves sont inquiets pour la maintenance du matériel, Madame BONAL informe les élèves qu'il y aura un point particulier concernant les tablettes dans le RI. Ces tablettes seront sous l'entière responsabilité des élèves, les prises en charge sont nominatives.

2 – Des travaux importants de la demi-pension sont prévus pendant les vacances d'été. Y aura-t-il une amélioration pour l'accès à la demi-pension ? en principe oui ! Les expériences des autres établissements sont en principe positives et prises en compte.

3 - Le réaménagements du CDI est prévu et Madame ROLLAND demande aux élèves de donner leur avis sur l'organisation de l'espace, une boîte à idée va être à leur disposition au CDI pour recueillir leurs idées.

4 - Hugo LEYDET signale que le ménage en D13 n'était jamais fait quand la danseuse de Prejlocaj est intervenue.

La séance est levée à 14H25.

Le 09/05/2019
La CPE, secrétaire de séance

Catherine BRIVE

Vu et bon pour diffusion le 09/05/2019
Le Proviseur,

Marie-Claude BONAL



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 07/05/2019
DU CONSEIL DE VIE LYCENNE**

I - CVL

- 1 - Adoption du PV de la séance du 19/03/2019
- 2 - Adoption de l'ordre du jour

II - VIE SCOLAIRE

- 1 – Préparation de la rentrée 2019, ajustement du règlement intérieur
- 2 – Appel à projet Vie lycéenne par la Région
- 3 – Expression libre des élèves